



ÉDUCATEUR-RICE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ(E)

LA PROFESSION

L'éducateur-riche technique spécialisé(e) est un/une professionnel-le du travail social qui contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées (enfants ou adultes), en souffrance physique/psychique ou en difficulté sociale / économique, par l'encadrement d'activités techniques au cours d'une prise en charge éducative et sociale.

Il/elle veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit(e) dans un métier de relation, il/elle construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il/elle favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

L'éducateur-riche technique spécialisé(e) travaille au sein d'une équipe pluri professionnelle et est en lien avec des partenaires économiques, du secteur médico-social et du domaine de la formation, afin de pouvoir élaborer des parcours d'insertion pour les usagers ou mettre en œuvre des actions de formation professionnelle.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les éducateurs techniques spécialisés peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des entreprises de travail ordinaire et protégé, ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs publics et privés.

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DEETS (Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé) délivré par le Recteur d'académie aux candidats ayant validé les 4 DC qui composent le diplôme. Il sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) et est classé au niveau 6 de la nomenclature des niveaux de formation.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du baccalauréat
- 2) être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- 3) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DECESF, DEEJE et DEES de niveau 6 sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux DC3 et DC4.

LES ÉTUDES

La formation se déroule sur trois années scolaires. Elle comprend 1 200 heures de formation théorique et 1 960 heures de stage pratique (56 semaines), ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel titulaire du DEETS.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- accompagnement social et éducatif spécialisé (DF1) ;
- conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (DF2) ;
- communication professionnelle (DF3) ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (DF4).

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

LA VAE

Le Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans retour en formation. Toutes les activités passées peuvent être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariats, activités sportives de haut niveau, etc. Ces expériences, sans minimum de durée, doivent être en rapport avec le diplôme visé. Un architecte accompagnateur de parcours aide chaque candidat dans la gestion administrative de son dossier VAE dès le début du parcours. Ce sont des professionnels sélectionnés spécialement pour leur expertise en développement de compétences. Le financement du parcours VAE est pris en charge par France VAE.

Toutes les informations sur la VAE d'Éducateur Technique Spécialisé sur le site de France VAE : <https://vae.gouv.fr> .

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation d'Éducateur Technique Spécialisé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Puy de Dôme	Institut du Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA)	62 avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND E-mail : contacts@itsra.net Site internet : https://itsra.net/wordpress/	04 73 17 01 00
Isère	IUT II Carrières sociales Université Pierre Mendès France	2 place Doyen Gosse 38000 GRENOBLE E-mail : iut2-cs@univ-grenoble-alpes.fr Site internet : https://iut2.univ-grenoble-alpes.fr	04 76 28 45 09
Rhône	ARFRIPS (Formation initiale dont apprentissage et formation continue)	10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON Site internet : https://arfrips.fr/formation/index.php/fr/	04 78 69 90 90